



GENNEVILLIERS

Après la réunion du Conseil local éducatif, les syndicats SNUDI FO 92, SUD 92, CGT éducat'ion 92 demandent audience à M. le Maire

Mardi 23 septembre, les enseignants et les parents étaient invités à participer au Conseil local Educatif dont l'objet était la mise en œuvre de la réforme des nouveaux rythmes scolaires à Gennevilliers.

Tout le monde ayant bien compris que l'objet de la réforme est de transférer une partie des enseignements aux collectivités locales à travers les TAP (sciences, éducation physique, parcours culturels...), les enseignants, qui se sont majoritairement mobilisés pour l'abrogation de cette réforme depuis 2 ans, ont pointé tous les problèmes de fonctionnement, les remises en cause de leurs conditions de travail mais surtout les conséquences sur la qualité de l'enseignement.

Les enseignants ont également rappelé les termes du décret : les TAP ne sont pas obligatoires, propos que le Directeur académique des Hauts-de-Seine avait tenus lui-même notamment au Comité départemental de l'Education nationale où les élus municipaux sont représentés.

Nous constatons qu'il n'a pas été répondu aux questions posées notamment en école maternelle :

- où les enfants sont sortis de leur lit avant d'avoir fini leur sieste car, les agents sont dans les classes plus longtemps, et ont donc moins de temps pour les missions d'entretien (ils doivent remettre les dortoirs en ordre avant 15h) et il n'y a eu aucune embauche.
- où les élèves de deux et trois ans pleurent parce que certains doivent partir à la cantine avec les animateurs au moment où le copain d'à côté part avec son parent.
- Où les élèves, dans certaines écoles maternelles, passent le cahier des effectifs de cantine parce que la directrice de l'école aussi bien que les agents sont en classe.

En élémentaire,

où les élèves doivent mettre les chaises sur leur table en partant car les agents n'ont plus assez de temps pour accomplir toutes leurs tâches d'entretien (les tables ne sont donc plus essuyées).

où l'accès aux structures municipales (gymnase, piscine, etc.) est drastiquement restreint, tandis que le partenariat avec d'autres structures (bibliothèque, conservatoire, Ecole Manet) fond comme neige au soleil pour les écoles.

Nous constatons également que nous n'avons pas de réponse sur la signification du courrier envoyé par M le Maire Honoraire aux familles sommées de mettre leurs enfants au TAP.

Depuis la rentrée les agents municipaux ont engagé une mobilisation contre leurs conditions de travail et de rémunération : à Colombes (grève à la rentrée), Clichy (4 jours de grève), Rueil.

Nos organisations syndicales ont appelé en commun, personnels territoriaux et enseignants, à se mobiliser pour obtenir la suspension de cette réforme et l'abrogation des décrets Peillon-Hamon.

Le SNUDI -FO 92, la CGT éduc'action, SUD déplorent les propos tenus à l'égard de toute une profession, des fonctionnaires de l'Etat, visant à les dénigrer, les discréditer devant l'opinion publique.

Ils vous demandent de les recevoir en audience afin que les questions posées puissent être entendues et que des réponses y soient apportées.